

Pôle de l'Enseignement Artistique du Beauvaisis
Conservatoire

CURSUS ET ORGANISATION DES ETUDES MUSICALES AU CONSERVATOIRE



Du 1^{er} au 3^{ème} cycle
**LES INSTRUMENTS POLYPHONIQUES
ET ART VOCAL**



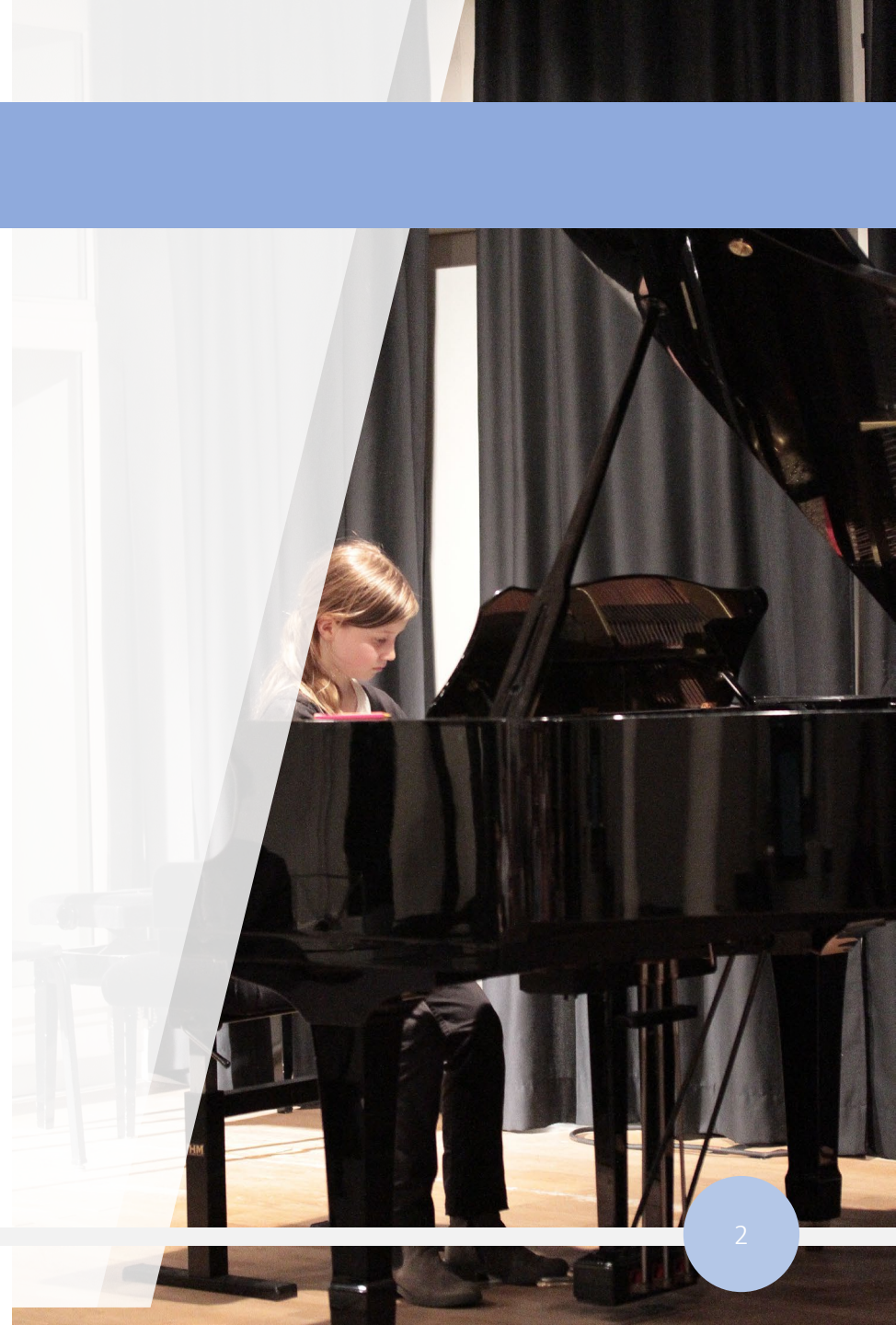
LES INSTRUMENTS ET VOIX DIT « CLASSIQUES »

LES INSTRUMENTS POLYPHONIQUES ET VOIX



Les disciplines enseignées :

- Piano,
- Harpe,
- Guitare,
- Voix



SOMMAIRE

Conservatoire du Beauvaisis à Rayonnement Départemental

- LEXIQUE ET DÉFINITION DES CYCLES page 04
- LES PARCOURS PROPOSÉS page 10
- PREMIER CYCLE page 11
- SECONDE CYCLE page 13
- TROISIEME CYCLE page 24
- SCHÉMA DES ÉTUDES page 33
- RENCONTRER L'EQUIPE page 35



- LEXIQUE
- DÉFINITION DES CYCLES

Du 1^{er} au 3^{ème} cycle

LEXIQUE



- **Les cursus**

Sont appelés « cursus », les voies proposées par le conservatoire aux élèves et qui définissent un parcours. Le cursus peut être limité dans le temps, il peut être diplômant ou non diplômant.

Chaque spécialité (musique, théâtre et danse) a un cursus diplômant composé de trois cycles.

- **Les cycles**

Un cycle est une période, généralement pluriannuelle, qui permet la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Les différents cycles ainsi que leurs modalités d'évaluation sont décrits dans le règlement pédagogique du conservatoire.



- **Les cours d'érudition**

La formation musicale, l'écriture, l'analyse musicale, l'harmonie, la culture musicale, la MAO (musique assistée par ordinateur), la gravure (pratique de logiciels informatiques permettant d'écrire de la musique via un ordinateur)

- **Les pratiques collectives dirigées**

Sont appelées pratiques collectives dirigées les cours d'orchestre et de chorale.

- **Les pratiques collectives non dirigées**

Sont appelées pratiques collectives non dirigées les cours sans chef d'orchestre ou de chœur mais encadrées par un enseignant



- **Les master classes**

Partie intégrante de la formation des élèves du conservatoire, elle permet de favoriser la rencontre avec des artistes associés. Un cours ciblé pendant lequel les élèves peuvent être préparé à un spectacle, ou le revisiter avec l'interprète afin de développer en chacun une capacité à jouer et à créer.

L'artiste par son intervention permet aux élèves d'en apprendre plus sur son métier et sur son expérience.

Par la spécificité du thème abordé, les élèves assistent à une présentation technique qui développe leur connaissance au-delà de l'approche pédagogique prévue à leur programme de formation.

1^{ER} CYCLE

Pour recevoir un enseignement musical au sein du conservatoire, il est important d'avoir quelques informations indispensables à toute évolution instrumentale ou vocale.

- Pour la pratique instrumentale, avoir chez soi l'instrument demandé,
- Pour la pratique instrumentale ou vocale, pratiquer de façon quotidienne l'enseignement donné.



L'apprentissage est basé sur des réflexes qu'il faut créer et acquérir. Pour ce faire, les deux conditions précitées ci-dessus sont nécessaires. Le conservatoire met à disposition (sous forme de location) des instruments, se renseigner auprès de l'administration. Cette location permet de commencer cet apprentissage avant de confirmer son choix par l'achat de l'instrument concerné.

Le cheminement de cet apprentissage est répertorié en cycle.



Le premier cycle est commun à tous les élèves. Niveau scolaire minimum : classe de CE1. (référence Education Nationale) en adéquation avec la classe pour les enfants étant en avance à l'école.

Il s'effectue sur une durée de trois à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une dérogation sur le temps d'apprentissage, soumise à la direction en accord avec le Conseil pédagogique.



Les objectifs désignés sont de développer l'écoute, l'expression corporelle, l'interprétation, l'invention, la connaissance des langages musicaux, une méthodologie d'apprentissage, et cela dans un cadre collectif et de partage.

PREMIER CYCLE



LES COURS ENSEIGNÉS :

Trois cours sont obligatoires et cumulés :



- la pratique collective,
- la formation musicale,
- la formation instrumentale ou vocale



SECOND CYCLE



Le second cycle est la continuité du premier. Il propose cependant trois parcours différents. Selon celui choisi, il sera ou non diplômant et aura une durée plus ou moins longue.

Le second cycle propose 3 cursus différents au choix de l'élève :



- Le cursus diplômant
- Le cursus spécifique diplômant
- Le parcours individuel



Des passerelles entre chaque cursus ou parcours proposé peuvent être demandées et accordées par la direction, après avis du conseil pédagogique.

TROISIEME CYCLE



Ce troisième cycle est la finalité de la formation initiale.

Selon la discipline, l'esthétique, il se limitera à un parcours amateur diplômant, et pour d'autres à un parcours préprofessionnel.



- Le cursus diplômant amateur appelé le COA (Cursus à Orientation amateur)
- Le cursus diplômant préprofessionnel le COP (Cursus à Orientation Préprofessionnel)



Des passerelles entre les 2 cursus proposés peuvent être demandées et accordées par la direction, après avis du conseil pédagogique.



LES PARCOURS PROPOSÉS

Du 1^{er} au 3^{ème} cycle



- **La pratique collective :**

1 heure hebdomadaire

Les élèves sont répartis dans les pratiques collectives telles que les chorales ou dans des ensembles spécifiques.



- **La formation musicale :**

1 heure hebdomadaire la première année,

1h15 hebdomadaire la deuxième année,

1h30 hebdomadaire la troisième et quatrième année



- **La formation instrumentale ou vocale :**

1 heure hebdomadaire en groupe de trois ou 30 minutes en cours individuel (à la discrétion de l'enseignant(e), suivant la demande de l'élève et selon les possibilités de la classe concernée).

L'attestation de fin de premier cycle est accordée en ayant obtenu dans la totalité des trois cours l'UV (Unité de Valeur).

Elle permet d'accéder au second cycle.

ORGANISATION DU PREMIER CYCLE

Discipline Musique / premier cycle / temps hebdomadaire*					
Appellation des cours		Pratique collective		Formation musicale générale	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	1C1	1h00	+	1h00	30 minutes pour un cours individuel 45 minutes pour 2 élèves en collectif 1h00 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	1C2	1h00	+	1h15	
3 ^{ème} année	1C3	1h00	+	1h30	
4 ^{ème} année	1C4	1h00	+	1h30	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

SECOND CYCLE

LES INSTRUMENTS INTÉGRANT LES DISCIPLINES POLYPHONIQUES ET ART VOCAL



Le second cycle propose 3 parcours différents au choix de l'élève :



- Le cursus diplômant instrumental ou vocal
- Le cursus spécifique diplômant
 - Les musiques actuelles amplifiées
 - Les musiques anciennes



- Le parcours individualisé

Le cursus diplômant instrumental ou vocal



Ce cycle est diplômant. Il est conclu par le Brevet d'Études Musicales (BEM).

Il s'effectue sur une durée de trois à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une dérogation sur le temps d'apprentissage, soumise à la direction après avis du Conseil pédagogique.



Des options supplémentaires peuvent être possible dans les cours d'érudition (que cela soit la MAO, la gravure, la culture musicale, l'analyse ou l'écriture).

Le Brevet, attestant la fin du second cycle, est accordée en ayant obtenu dans la totalité des quatre cours l'UV (Unité de Valeur).

Il permet d'accéder au troisième cycle.



Quatre cours obligatoires :

- La pratique collective :
1h15 à 1h30 hebdomadaire
- La formation musicale :
2h00 hebdomadaire
- La formation instrumentale ou vocale :
45 minutes hebdomadaire en cours individuel ou en cours en groupe, ce groupe totalisant le temps des élèves le constituant (ex : 2 élèves X 45 minutes = 1h30)
- Pratique collective non dirigée :
30 minutes à 1 heure hebdomadaire à répartir sur deux semestres au cours du cycle.

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS DIPLOMANT INSTRUMENTAL OU VOCAL

1ER PARCOURS :

Discipline Musique / second cycle / Coursus diplômant / temps hebdomadaire*						
Appellation des cours		Pratique collective dirigée		Pratique collective non dirigée	Formation musicale générale	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	2C1	1h15	+	+	2h00	45 minutes pour un cours individuel 1h30 pour 2 élèves en collectif 2h15 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	2C2	1h30	+	+	2h00	
3 ^{ème} année	2C3	1h30	+	30 minutes à 1 heure	+	2h00
4 ^{ème} année	2C4	1h30 / 2h00	+	30 minutes à 1 heure	+	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

Le cursus spécifique diplômant



Le cursus spécifique diplômant est différent du parcours précédent par une demande de changement d'esthétique pour un instrument dit classique qui peut être demandé. Ce n'est plus un B.E.M instrumental ou vocal qui sera délivré, mais d'une esthétique.

Le second cycle en cursus spécifique diplômant, le diplôme étant le B.E.M (Brevet d'Études Musicales) est la continuité du premier cycle et fonctionne de la même façon. Il s'effectue sur une durée de trois à cinq ans, avec la possibilité d'obtenir une dérogation sur le temps d'apprentissage, soumise à la direction après avis du Conseil pédagogique.



Par exemple, un élève pianiste souhaite intégrer le département des musiques actuelles amplifiées (MAA).

Lors d'une rencontre avec le conseiller aux études, l'élève (accompagné par ses parents s'il est mineur) peut demander son intégration dans ce département, selon les places disponibles.

Il continuera son apprentissage pianistique habituel mais la formation musicale classique se transformera en cours de culture des musiques actuelles et la pratique collective s'effectuera au sein d'un groupe.



Dans ce cas, le diplôme proposé est le B.E.M des musiques actuelles amplifiées.

Deux esthétiques sont proposées :

- **les musiques actuelles amplifiées** et
- **les musiques anciennes.**



Cursus spécifique diplômant : les musiques actuelles amplifiées

Il est composé obligatoirement de trois cours :

- La pratique collective : 1h00 hebdomadaire
- Le cours d'érudition : 1h00 hebdomadaire
- La formation instrumentale ou vocale : 45 minutes hebdomadaire en cours individuel / cours en groupe, ce groupe totalisant le temps des élèves le constituant (ex : 2 élèves X 45 minutes = 1h30)



Le Brevet, attestant la fin du second cycle, est accordé en ayant obtenu la totalité des trois cours l'UV (Unité de Valeur). Il permet d'accéder au troisième cycle des musiques actuelles amplifiées.

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS SPECIFIQUE DIPLOMANT – (Musiques Actuelles Amplifiées)

2EME PARCOURS :

Discipline Musique / second cycle / Coursus spécifique diplômant / temps hebdomadaire* <u>Musiques Actuelles Amplifiées</u>					
Appellation des cours		Pratique collective		Culture musicale générale	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	2C1	1h00	+	1h00	45 minutes pour un cours individuel 1h30 pour 2 élèves en collectif 2h15 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	2C2	1h00	+	1h00	
3 ^{ème} année	2C3	1h00	+	1h00	
4 ^{ème} année	2C4	1h00	+	1h00	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire des rencontres avec des artistes tout au long de l'année*



Cursus spécifique diplômant : les musiques anciennes

Il est composé obligatoirement de trois cours :



- La pratique collective : 1h00 hebdomadaire (en ensemble de musiques anciennes)
- Le cours de formation musicale : 2h00 hebdomadaires



- La formation instrumentale ou vocale : 45 minutes hebdomadaires en cours individuel.

Pour les élèves jouant du clavecin ou de l'orgue, se rajoute à ce temps 15 minutes hebdomadaires afin d'aborder la basse continue

Le Brevet de musiques anciennes est attribué avec la spécificité de l'instrument, attestant la fin du second cycle. Il est accordé en ayant obtenu dans la totalité des trois cours l'UV (Unité de Valeur).

Il permet d'accéder au troisième cycle.

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS SPECIFIQUE DIPLOMANT – (Musiques anciennes)

2EME PARCOURS :

Discipline Musique / second cycle / Coursus spécifique diplômant / temps hebdomadaire*					
<u>Musiques anciennes</u>					
Appellation des cours		Pratique collective		Formation musicale générale	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	2C1	1h00	+	2h00	45 minutes pour un cours individuel
2 ^{ème} année	2C2	1h00	+	2h00	
3 ^{ème} année	2C3	1h00	+	2h00	
4 ^{ème} année	2C4	1h00	+		

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

Le cursus spécifique diplômant Suite : Musiques anciennes - Voix



Pour les chanteurs souhaitant s'enrichir de l'esthétique supplémentaire des musiques anciennes (tout en restant dans le cursus diplômant vocal), une participation aux pratiques collectives des musiques anciennes peut être aménagée selon trois propositions ci-après :



- 1/ Pratique vocale collective + 2 semestres de musique de chambre ou 1 session d'ensemble de musiques anciennes selon les nécessités d'effectifs des pratiques collectives ou de musique de chambre
- ou
- 2/ Pratique vocale collective + 2 semestres de musique de chambre et 1 session d'ensemble de musiques anciennes selon les nécessités d'effectifs des pratiques collectives ou de musique de chambre
- ou
- 3/ En alternance :
Pratique vocale collective / 2 sessions de musique de chambre / ensemble de musiques anciennes.



Exemple :

- Année 1 – Pratique vocale collective
- Année 2 – Musique de chambre
- Année 3 – Ensemble de musiques anciennes
- Année 4 – Pratique vocale collective

Un conseil pédagogique spécifique sera organisé en juin-juillet pour la répartition des élèves de l'année scolaire suivante (selon les obligations, les demandes et les places disponibles) dans les différentes pratiques collectives :

Pratique vocale collective – Musique de chambre – Ensemble de musiques anciennes

Le conservatoire reste maître des répartitions.

Le parcours individualisé (non diplômant)



Ce parcours individualisé est non diplômant et a une durée de trois ans. Il est à destination des élèves souhaitant un emploi du temps plus allégé.

Ce parcours permet de pouvoir participer à une pratique collective tout en bénéficiant de cours instrumentaux ou vocaux.

Limité à trois années, une dérogation d'une année supplémentaire peut-être demandée, soumise à la direction après avis du Conseil pédagogique.



Il est composé obligatoirement de **deux cours** :

- **La pratique collective** :
1h00 à 2h00 hebdomadaire
- **La formation instrumentale ou vocale** :
30 minutes hebdomadaire en cours individuel / cours en groupe, ce groupe totalisant le temps des élèves le constituant (ex : 2 élèves X 30 minutes = 1h00)

ORGANISATION DU SECOND CYCLE

CURSUS NON DIPLOMANT / PARCOURS INDIVIDUALISÉ

3EME PARCOURS :

Discipline Musique / second cycle / Coursus non diplômé / temps hebdomadaire* <u>Instruments polyphoniques et voix</u>			
Appellation des cours		Pratique collective	Formation instrumentale ou vocale
1 ^{ère} année	PI 1	1h00 à 2h00	+ 30 minutes pour un cours individuel 1h00 pour 2 élèves en collectif 1h30 pour 3 élèves en collectif
2 ^{ème} année	PI 2	1h30 à 2h00	
3 ^{ème} année	PI 3	1h30 à 2h00	

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*



Deux parcours sont proposés :



- Le cursus à orientation amateur (C.O.A)



- Le cursus à orientation préprofessionnel (C.O.P)

Le cursus à Orientation Amateur (C.O.A)



Ce cursus (C.O.A) permet aux élèves de terminer leurs études musicales initiales par un diplôme : le CEM (Certificat d'Études Musicales). Il s'effectue sur une durée de deux à quatre ans, finalisé par un projet personnel libre d'une durée de trente minutes incluant une partie de pratique collective non dirigée, pouvant comporter des transversalités dans les esthétiques et les arts.



Quatre cours obligatoires :

- **La pratique collective dirigée :**
2h30 à 3h00 hebdomadaire
- **La formation musicale :**
2h00 hebdomadaire
- **La formation instrumentale ou vocale :**
1h00 hebdomadaire en cours individuel
- **La musique de chambre :**
1h00 hebdomadaire



Le certificat attestant la fin du troisième cycle à orientation amateur, est accordée en ayant obtenu dans la totalité des quatre cours l'UV (Unité de Valeur).

ORGANISATION DU TROISIEME CYCLE

CURSUS A ORIENTATION AMATEUR (C.O.A)

Discipline Musique / 3ème cycle / COA (Cursus à Orientation Amateur) / temps hebdomadaire*						
Appellation des cours		Pratique collective non dirigée		Pratique collective dirigée		culture érudition
1 ^{ère} année	3C1	1h00	+	1h30 / 2h00	+	2h00
						+
						cours individuel : 1h00
2 ^{ème} année	3C2	1h00	+	1h30 / 2h00		
					+	
						cours individuel : 1h00

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

Le Coursus à Orientation Amateur (perfectionnement)



Une classe de perfectionnement est proposée à l'obtention du CEM, pour une durée d'un an, selon les places disponibles, après avis du Conseil pédagogique et validation de la direction.

Cette année supplémentaire permet à l'élève de continuer à se perfectionner dans la voix ou l'instrument avec l'obligation de participer à une pratique collective choisie selon les propositions possibles.

Ce n'est pas une année diplômante.



Deux cours obligatoires :

- **La pratique collective :**
1h30 à 2h00 hebdomadaire
- **La formation instrumentale ou vocale :**
45 minutes hebdomadaire en cours individuel

ORGANISATION DU TROISIEME CYCLE

CURSUS A ORIENTATION AMATEUR (PERFECTIONNEMENT)

Discipline Musique / 3ème cycle / COA (Cursus à Orientation Amateur) / temps hebdomadaire*				
Appellation des cours		Pratique collective		Formation instrumentale ou vocale
Une année	PF1	1h30 à 2h00		45 minutes

**Se cumule à ce temps hebdomadaire les répétitions et spectacles au sein du conservatoire ainsi que des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master classes, école du spectateur...)*

Le Cursus à Orientation Préprofessionnel (C.O.P) Instruments concernés : piano - guitare



Ce cursus est soumis à la possession du B.E.M et à un concours d'entrée en formation instrumentale sur le bassin de l'ex-Picardie et du Pas de Calais.

Une épreuve instrumentale régionale clôturera cette fin de parcours si tous les modules ont été validés par l'établissement.

Cette épreuve finale peut avoir lieu sur toute la région des Hauts de France



Le cursus à orientation préprofessionnel (C.O.P) est diplômant. Ce diplôme d'établissement est reconnu sur le plan national et appelé D.E.M (Diplôme d'Études Musicales). Son volume global horaire de cours est de 750 heures sur une période de trois ans. Une demande de dérogation peut être faite à l'entrée de ce cursus pour effectuer ces 750 heures sur deux ans ou quatre ans auprès du jury de sélection.



La gestion du temps hebdomadaire est à définir avec le conseiller aux études

Le diplôme, attestant la fin du troisième cycle à orientation préprofessionnel, est accordée en ayant obtenu la totalité des modules. L'épreuve instrumentale ne pourra se faire qu'à condition d'avoir validé la totalité des autres modules.

ORGANISATION DU COP / INSTRUMENTS POLYPHONIQUES

Module principale		Module associé de pratique collective		Module complémentaire de formation & culture musicale		Unité d'enseignement au choix	Enseignement complémentaire		Projet personnel	
160 heures		285 heures		210 heures		50 heures	25 heures		20 heures	
Module P1	105h	Module A1	40h	Module C1	70h	À définir avec l'équipe d'encadrement selon le profil de l'élève	Connaissance des métiers	10h	Accompagnement	20h
Module P2	45h	Module A2	105h	Module C2	55h		Accompagnement personnalisé	15h		
Initit. Autre que piano ou guitare	10h	Module A3	140h	Module C3	55h					
				Module C4	30h					

**Se cumule à ce cycle des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master class, concerts, école du spectateur...)*

750 heures de formation sont réparties sur le cursus d'une durée de 3 ans. Ce cursus peut varier de 2 à 4 ans.

La gestion du temps hebdomadaire est à définir avec le conseiller aux études.

Le Cursus à Orientation Préprofessionnel (C.O.P)

Instrument concerné : voix



Ce cursus est soumis à la possession du B.E.M et à un concours d'entrée en formation vocale sur le bassin de l'ex-Picardie et du Pas de Calais.

Une épreuve vocale régionale clôturera cette fin de parcours si tous les modules ont été validés par l'établissement.

Cette épreuve finale peut avoir lieu sur toute la région des Hauts de France



Le cursus à orientation préprofessionnel (C.O.P) est diplômant. Ce diplôme d'établissement est reconnu sur le plan national et appelé D.E.M (Diplôme d'Études Musicales). Son volume global horaire de cours est de 750 heures sur une période de trois ans. Une demande de dérogation peut être faite à l'entrée de ce cursus pour effectuer ces 750 heures sur deux ans ou quatre ans auprès du jury de sélection.



La gestion du temps hebdomadaire est à définir avec le conseiller aux études.

Le diplôme, attestant la fin du troisième cycle à orientation préprofessionnel, est accordée en ayant obtenu la totalité des modules. L'épreuve vocale ne pourra se faire qu'à condition d'avoir validé la totalité des autres modules.

ORGANISATION DU COP / LA VOIX

Module principale		Module associé de pratique collective		Module complémentaire de formation & culture musicale		Unité d'enseignement au choix	Enseignement complémentaire		Projet personnel	
215 heures		285 heures		205 heures		50 heures	20 heures		15 heures	
Module P1	105h	Module A1	140h	Module C1	70h	À définir avec l'équipe d'encadrement selon le profil de l'élève	Connaissance des métiers	10h	Accompagnement	15h
Module P2	45h	Module A2	35h	Module C2	50h		Accompagnement personnalisé	10h		
Initit. Autre que piano ou guitare	50h	Module A3	70h	Module C3	50h					
Horaires spéc. Avec ens. Acc.	15h			Module C4	35h					

**Se cumule à ce cycle des rencontres avec des artistes tout au long de l'année (master class, concerts, école du spectateur...)*

750 heures de formation sont réparties sur le cursus d'une durée de 3 ans. Ce cursus peut varier de 2 à 4 ans.

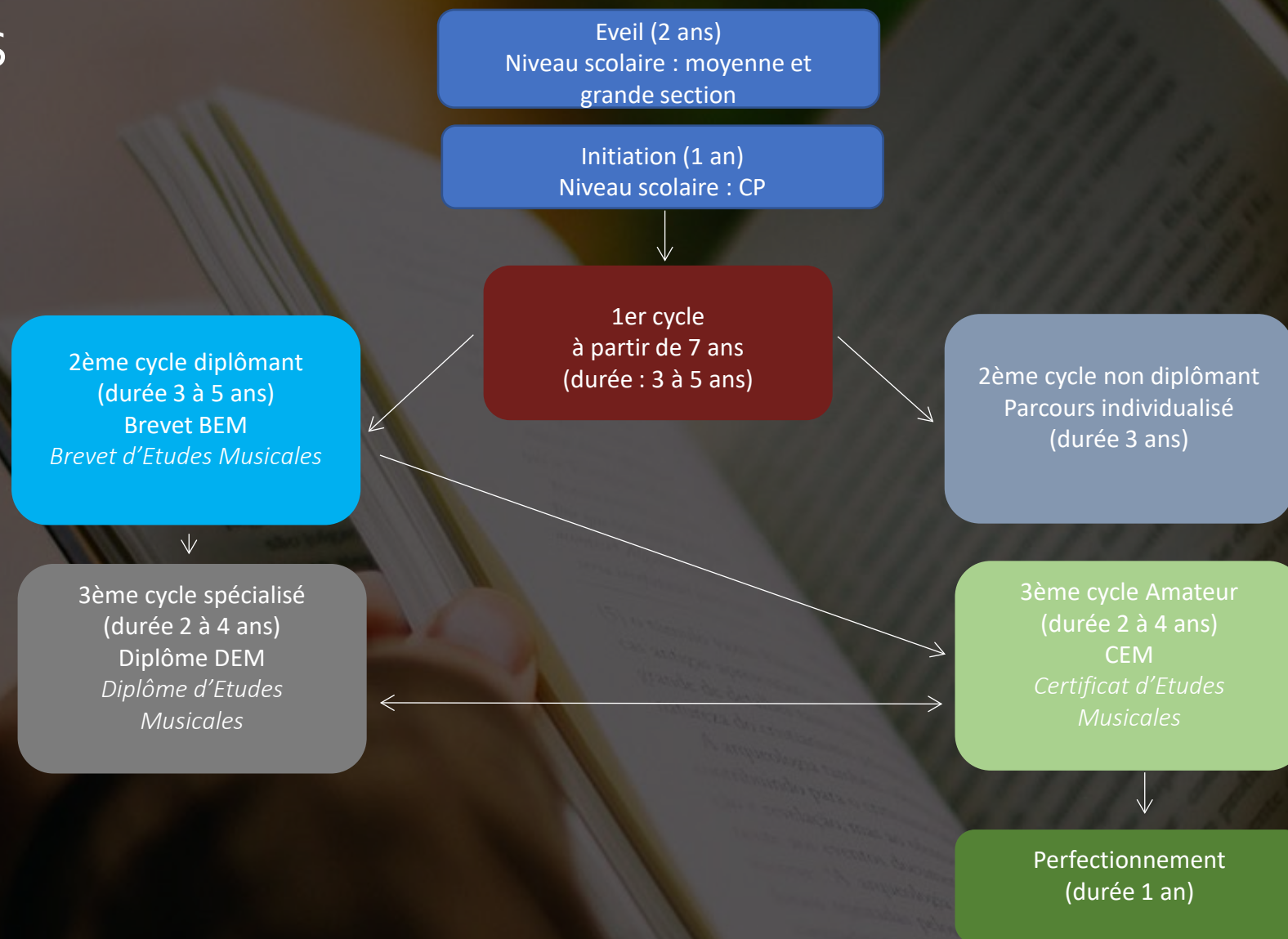
La gestion du temps hebdomadaire est à définir avec le conseiller aux études.

A photograph of four students in a library setting. A young man in a grey t-shirt is smiling and looking towards a young woman with glasses who is looking at a laptop. Another young woman is in the foreground, and a fourth student is partially visible on the right. Bookshelves filled with books are in the background. A semi-transparent blue overlay covers the left side of the image, containing the title and subtitle text.

SCHÉMA GÉNÉRAL DES ETUDES

Plusieurs possibilités de cursus...

CURSUS



RENCONTRER L'EQUIPE SUR RENDEZ-VOUS



Ronan LE GUEN, Conseiller aux études



03 44 15 66 77



viescolairecrd@beauvaisis.fr



36, rue de Buzanval – 60 000 Beauvais